



ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AIDES-SOIGNANTS

CONTEXTE

L'arrêté du 26 février 2025 définit le contenu et les modalités de la formation des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021 et qui souhaitent actualiser leurs compétences.

Article 1er : « L'aide-soignant titulaire d'un diplôme délivré avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021 et souhaitant actualiser ses compétences conformément au programme de formation de l'arrêté du 10 juin 2021 susvisé, peut suivre la formation dont les modalités et les objectifs pédagogiques sont fixés en annexe du présent arrêté. »

Article 2 : « Une attestation est délivrée par l'organisme de formation à l'aide-soignant formé en application de l'article premier. Conformément aux critères d'évaluations fixés en annexe, l'attestation d'acquisition des compétences est délivrée si les évaluations des trois modules sont validées. En cas d'absence de validation, l'aide-soignant se verra délivrer une attestation de suivi de formation. »

Cette formation permet aux professionnels concernés d'exercer l'ensemble des actes autorisés par le référentiel 2021, en conformité avec les évolutions du métier.

Références réglementaires :

Arrêté du 26 février 2025 relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021.

Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignante et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

PUBLIC CONCERNE

La formation s'adresse aux aides-soignants diplômés d'Etat avant la réforme de la formation de 2021.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation clinique et les besoins de la personne afin d'adapter son intervention
- Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne
- Mettre en œuvre des actions de prévention et de sécurité adaptées aux fragilités et risques identifiés chez les personnes soignées et dans le cadre d'une coopération pluri professionnelle
- Réaliser les nouveaux soins autorisés en situation aiguë en respectant les critères de sécurité, d'efficacité et de respect de la personne et en collaborant avec l'infirmier et l'équipe pluri professionnelle
- Contribuer au raisonnement clinique partagé, en participant à l'évaluation des situations de soins et en assurant la transmission des informations essentielles pour garantir la continuité des soins et la sécurité des personnes.
- Exercer son activité dans une démarche d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins et de la gestion des risques.

COMPETENCES VISEES

Les compétences visées sont en lien avec les compétences du référentiel de compétences (annexe II) du référentiel de certification (2021) :

- Compétence 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- Compétence 3 : Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie afin d'adapter sa prise en soins
- Compétence 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Compétence 10 : Rechercher, traiter et transmettre les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins
- Compétence 11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule sous la forme de 3 modules (A, B et C) :

Module A : Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soin
1 jour

PRATIQUE EN ATELIER DE SIMULATION :

- Utilisation des différents outils de mesure.
- Mise en situation avec mannequin haute-fidélité
- Démarche d'observation d'une situation : signes cliniques, changement de l'état clinique, alerte et urgence.

Module B : Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aigüe, évaluer et réajuster **1 jour**

PRATIQUE EN ATELIER DE SIMULATION :

- Pratique des gestes
- Mise en situation avec mannequin haute-fidélité

Module C : Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates **1 jour**

ETUDE DE SITUATIONS CLINIQUES :

- Mise en œuvre du raisonnement clinique au travers de diverses situations cliniques permettant d'aborder les différents âges de la vie et les différents lieux d'exercice (domicile, EPHAD, établissement hospitalier, ...)

EVALUATION

Tests de positionnement en début et fin de formation

Modalités d'évaluation de la formation :

Le dispositif d'évaluation des compétences est tel que prévu par l'Arrêté du 26 Février 2025 pour chaque module.

- Module A : Pratique simulée en lien avec les mesures de paramètres et étude de situation en lien avec le raisonnement clinique.

- Module B : Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée avec échange sur la qualité du soin réalisé
- Module C : Etude de situation.

Une attestation d'acquisition des compétences est délivrée si les évaluations des trois modules sont validées. En cas d'absence de validation, l'aide-soignant se verra délivrer une attestation de suivi de formation.

Questionnaire de satisfaction en fin de formation

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques interactifs

Simulation en santé :

- Ateliers procéduraux
- Scénarii contextualisés autour de situations emblématiques

Etudes de situations cliniques et analyses en groupe

Démarche réflexive à partir d'un partage d'expériences

Ressources pédagogiques mises à la disposition des stagiaires à l'issue de l'action de formation (diffusion par mail)

LIEU

Institut de Formation Camille Claudel du Centre Hospitalier d'Argenteuil

ACCESSIBILITE

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve de l'étude préalable des situations individuelles. Un chapitre spécifique est présent sur notre site à cet égard.

DUREE ET DATES DES SESSIONS

La formation s'organise sur une session de 3 jours dissociés avec un intervalle de 5 semaines minimum.

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|----------------------|
| • Module A : 17/02/2026 | Module B : 13/03/2026 | Module C : 2/06/2026 |
| • Module A : 15/09/2026 | Module B : 13/10/2026 | Module C : 8/12/2026 |

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 personnes maximum

Nombre de participants minimum : 5 personnes

COUT DE LA FORMATION

540 € par participant

5000 € pour un groupe de 12 participants du même établissement

IFSI - IFAS Camille Claudel 69, rue du Lieutenant-Colonel Prud'hon 95107 Argenteuil Cedex Tél. 01.34.23.27.01 Mail : vanessa.delouvin@ch-argenteuil.fr



FICHE D'INSCRIPTION : ACTUALISATION DES COMPETENCES AS

Etat civil :

Nom :

Nom d'épouse :

Prénom :

Adresse :

Ville :Code postal :

Tél.fixe :Tél.portable :

Courriel :

Fonction actuelle :

Session de formation :

☐ Module A : 17/02/2026, Module B : 13/03/2026, Module C : 2/06/2026

☐ Module A : 15/09/2026, Module B : 13/10/2026, Module C : 8/12/2026

☐ Auto-financement

☐ Financement employeur

Tarifs : 540 € par participant

5000 € / groupe de 12 participants du même établissement

Coordonnées de l'établissement dans lequel vous exercez :

Nom de l'employeur :

Adresse :

Ville :Code postal :

Mail :Tél :

Numéro de Siret :

Date :

Signature et tampon de l'établissement :

Document à retourner au plus tard 1 mois avant le début de la session choisie à :

Vanessa DELOUVIN

IFSI-IFAS Camille Claudel

69, rue du Lieutenant-Colonel Prud'hon

95107 Argenteuil Cedex

☎ 01 34 23 27 01

Fax : 01 34 23 27 02

mail : vanessa.delouvin@ch-argenteuil.fr